



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 26 avril 2021

Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
de région académique, chanceliers des universités

Mesdames les rectrices et messieurs  
les recteurs d'académie

**Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de la formation, des parcours professionnels  
et des relations sociales**

n° 2021-

Affaire suivie par

Virginie GOHIN

Tél : 01 55 55 38 12

Mél : [virginie.gohin@education.gouv.fr](mailto:virginie.gohin@education.gouv.fr)

**Direction générale de l'enseignement scolaire  
Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des  
ressources**

Affaire suivie par :

Jean HUBAC

Tél : 01 55 55 16 70

Mél : [jean.hubac@education.gouv.fr](mailto:jean.hubac@education.gouv.fr)

## **Objet : Formation des personnels à la culture juridique**

La politique ministérielle en faveur de la formation de l'ensemble des personnels doit permettre de leur apporter les connaissances et les compétences indispensables à l'exercice serein de leur métier.

Le schéma directeur de la formation continue vise à déployer, au niveau national comme au niveau académique, une offre d'actions permettant en premier lieu aux personnels de « Se situer dans le système éducatif » et d'acquérir la formation institutionnelle leur assurant un positionnement dans leur environnement professionnel en tant que fonctionnaires de l'État et de concourir à la qualité du service public d'éducation.

La culture juridique en est une composante essentielle et contribue à leur protection.

L'autonome de solidarité laïque (ASL) est une association présente dans tous les départements, animée par des personnels de l'éducation nationale qui ont choisi de s'impliquer auprès de leurs collègues pour contribuer à leur accompagnement dans l'exercice de leur métier et participer à leur formation continue.

L'ASL intervient prioritairement dans un objectif préventif, sous la forme de formations incluant un conseil juridique et un accompagnement individuel mais également de mise à disposition de ressources documentaires (<https://www.autonome-solidarite.fr/>).

Déjà mobilisée par vingt académies dans le cadre d'une convention de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'ASL propose des modules de formation destinés à tous les personnels de l'éducation qui s'appuient sur l'expertise des délégations départementales et d'avocats-conseil.

Les formations portent sur le droit encadrant les métiers de l'éducation, dont notamment la responsabilité civile et pénale, les droits et obligations des fonctionnaires, les risques liés aux usages du numérique et la prévention du harcèlement.

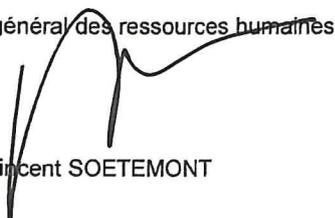
Pour garantir son opérationnalité, cette formation doit être proposée **dès la phase de l'accompagnement à l'entrée dans le métier**, en formation continuée, de manière à participer d'une démarche réellement préventive.

Pour ce qui concerne les personnels d'encadrement, un travail s'est engagé dans le cadre du plan national de formation entre l'IH2EF et l'ASL visant à intégrer les interventions de l'ASL dans l'offre de formation professionnelle qui leur est destinée. Pour les autres personnels, des actions de formation sur ces thématiques devront être proposées, sur l'ensemble des territoires, au titre des plans académiques de formation continue et venir ainsi enrichir les offres existantes, pour répondre aux besoins exprimés, nourrir les connaissances et sensibiliser aux enjeux des postures, des pratiques et des modalités de communication avec les élèves, avec les parents et tous les partenaires de l'école.

Nous vous remercions pour votre mobilisation en faveur de la construction d'un environnement professionnel sécurisé et serein pour l'exercice des métiers et d'un cadre de responsabilités partagées par l'ensemble des personnels, acteurs et usagers de l'école.

Pour le ministre et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines



Vincent SOETEMONT

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Édouard GEFFRAY

En PJ : descriptifs de modules.